

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte  
21 août 2020  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent**  
78<sup>e</sup> réunion

---

**Rapport de la soixante-dix-huitième réunion du  
Comité permanent (7-9 juillet 2020)**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour .....	2	3
III. Protection internationale .....	3-28	3
A. Note sur la protection internationale .....	4-13	3
B. Réinstallation et voies complémentaires (y compris la mise à jour sur l'exécution de la stratégie triennale de réinstallation) .....	14-18	5
C. Mise à jour sur le rapatriement volontaire .....	19-22	6
D. Autonomie et inclusion .....	23-25	7
E. Exposé sur la/les conclusion(s) du Comité exécutif.....	26-28	8
IV. Politique de programme/protection.....	29-37	8
A. Rapport sur les priorités stratégiques globales du HCR.....	31-34	9
B. Exposé sur les efforts de coordination déployés par le HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés .....	35-37	10
V. Activités régionales et programmes globaux : Exposé sur le déplacement interne..	38-42	11
VI. Budgets-programmes et financement.....	43-50	12
A. Actualisation des budgets et du financement (2019, 2020-2021) .....	43-47	12
B. Rapport global de 2019.....	48-50	13
VII. Gouvernance .....	51-52	14
VIII. Questions diverses .....	53-54	14
Annexe		
Décision sur les budgets et le financement pour 2019 et 2020-2021 .....		15

## I. Introduction

1. La réunion a été ouverte par le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Geert Muylle (de Belgique).

## II. Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/71/SC/CRP.8).

## III. Protection internationale

3. La Haut Commissaire Assistante chargée de la protection a donné un aperçu des défis de protection auxquels l'Organisation fait face, en particulier dans le contexte marqué par la pandémie de la COVID-19. La crise sanitaire a remis en cause les normes de protection internationale, notamment l'interdiction de renvoyer un réfugié à un lieu de persécution ou de conflit. Elle a constitué la plus grave menace au droit des réfugiés et aux droits fondamentaux dans l'histoire du HCR. La Haut Commissaire Assistante chargée de la protection a aussi présenté une mise à jour sur les solutions durables et a parlé des progrès réalisés dans le cadre de la Campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie. Elle a aussi présenté les nouvelles initiatives lancées dans le contexte du Pacte mondial sur les réfugiés.

### A. Note sur la protection internationale

4. Après avoir rappelé le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, la Directrice de la Division de la protection internationale a présenté la note sur la protection internationale (CRP/71/SC/CRP.9). Elle a affirmé que le HCR s'était adapté à l'évolution du temps pour être à la hauteur des défis contemporains, et avait remodelé son approche tout en restant fidèle aux principes énoncés dans son Statut. Outre les défis liés à la COVID-19, elle a parlé d'autres défis actuels comme ceux relatifs aux mouvements mixtes, aux violences sexuelles et de genre ainsi qu'au recours accru à la détention.

5. Les débats ont été dominés par la situation liée à la COVID-19. Beaucoup de pays ont rendu hommage aux fonctionnaires du HCR sur le terrain pour leur engagement à « rester pour servir » durant la crise sanitaire et pour leur attachement à l'impératif humanitaire de sauver des vies. Le HCR a été félicité pour son engagement dans la réponse globale à la COVID-19, lui ayant permis de relever les divers défis présentés par la pandémie en matière de protection des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides. La pandémie a rendu les personnes relevant de la compétence du HCR particulièrement vulnérables, et les efforts déployés par l'Organisation pour plaider en faveur de leur inclusion dans les systèmes nationaux ont été salués. Des préoccupations ont été soulevées sur l'impact de la crise sur les femmes et les filles, et l'égalité entre les sexes a été soulignée comme étant la condition pour « mieux récupérer » après la pandémie.

6. Les mesures prises pour contenir la propagation du virus, comme la fermeture des frontières internationales, et leur impact sur les demandeurs d'asile ont été déplorables. Les délégations se sont inquiétées du fait que les mesures strictes aux frontières prises durant la pandémie pourraient devenir permanentes, et ont exhorté les États à veiller à ce que de telles mesures soient temporaires, proportionnées, équilibrées et conformes au droit international, notamment au principe de non-refoulement. Comme une délégation l'a affirmé, la sécurisation des frontières et le bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile doivent être considérés, non pas comme s'excluant mutuellement, mais comme se renforçant l'un l'autre, et en fait comme mutuellement bénéfiques. Beaucoup de délégations ont exhorté le HCR à établir une liste des meilleures pratiques pour la protection des réfugiés pendant la pandémie, lesquelles pourront dans l'avenir permettre d'affiner les mécanismes de protection. Une

délégation a souligné le fait que la préparation était l'une des meilleures leçons à tirer de cette pandémie.

7. Les pays d'accueil ont souligné le fait que la pandémie avait exacerbé les défis auxquels ils font face et exercé des pressions sur leurs ressources, avec les mesures d'urgence prises pour contenir la propagation du virus. Ces mesures comprennent notamment celles visant à mettre en place des centres d'accueil appropriés, constamment désinfectés et permettant de respecter la distanciation sociale, et où des examens médicaux et un dépistage aléatoire pouvaient se faire. Le transfert des centres surpeuplés et l'ouverture de nouveaux centres médicaux pour fournir, sans discrimination aux personnes affectées par la COVID-19, des traitements et des soins médicaux appropriés ont aussi épuisé leurs ressources. Dans ce contexte, la nécessité d'une plus grande solidarité internationale et d'un plus grand partage de la charge a été soulignée. Plusieurs pays ont exprimé leurs inquiétudes au sujet des mesures prises par quelques États au détriment des efforts humanitaires.

8. Des délégations ont souligné le fait qu'il ne faut pas laisser que la pandémie remette en cause les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, en particulier les avancées en matière d'autonomie, ou qu'elle retarde la mise en œuvre des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés. La pandémie a des effets néfastes sur certains pays d'accueil et remet en cause les gains obtenus en matière de développement. Cela étant, la pandémie mondiale a été décrite comme le signal d'alerte pour plus d'efforts en faveur du partage des responsabilités au plan international. Le HCR a été encouragé à faire, en temps opportun, une analyse et une évaluation des plateformes d'appui lancées au Forum mondial sur les réfugiés, ainsi que de leur impact sur les résultats en matière de protection et sur les solutions.

9. Concernant les mouvements mixtes, le HCR a été félicité pour son rôle dans le Réseau des Nations Unies sur la migration. Il lui a été demandé de fournir régulièrement des informations sur son engagement à cet égard, ainsi que sur les activités actuellement menées pour soutenir les réponses opérationnelles aux mouvements mixtes, conformément au Plan d'action en 10 points. Des délégations sont inquiétées du bien-être des centaines de réfugiés Rohingya ayant entrepris des voyages dangereux par mer, et ont lancé des appels pour une capacité adéquate de recherche et de sauvetage et un débarquement sûr et humain. A par ailleurs été soulignée, la nécessité de combattre la traite de personnes et le trafic d'êtres humains, notamment dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action de Khartoum.

10. Le HCR a été encouragé à poursuivre ses efforts visant à assurer la participation des personnes relevant de sa compétence à la prise de décisions, à promouvoir la protection des enfants et la responsabilisation des jeunes, et à mieux évaluer les besoins de protection des personnes de diverses orientations sexuelles, identités de genre et caractéristiques sexuelles. Le Comité a manifesté son appui au HCR dans la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et des orientations pertinentes du Comité permanent interorganisations. L'Organisation a été félicitée pour son travail sur la santé mentale et la prise en charge psychosociale. Les délégations ont manifesté leur appui au HCR pour son travail visant à lutter contre l'apatridie et ont lancé des appels que cette lutte demeure une priorité. Concernant les campagnes en cours visant à prévenir la discrimination et la xénophobie, il a été proposé de présenter les contributions des médecins et infirmiers migrants et réfugiés dans la réponse à la crise sanitaire actuelle comme étant des contributions positives pour leur pays d'accueil.

11. Des préoccupations ont été soulevées au sujet de la situation prolongée dans les camps près de Tindouf en Algérie. Une délégation a souligné son engagement constant à fournir la protection et l'assistance aux réfugiés, afin notamment de faire face aux effets néfastes de la pandémie de la COVID-19. Elle a exhorté le HCR à redoubler d'efforts pour remédier au déficit de financement de cette opération et satisfaire les besoins réels des réfugiés sahraouis, compte tenu de la croissance démographique. Elle a aussi souligné l'importance du droit au retour librement consenti et a rappelé que l'enregistrement des réfugiés sahraouis cadrerait avec le plan de paix des Nations Unies. Une autre délégation a de nouveau lancé un appel pour que le HCR procède à l'enregistrement de cette population,

conformément à son mandat et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, étant donné que l'enregistrement permet d'améliorer l'intégrité de l'opération par la réduction des risques de fraude et de détournement.

12. Dans sa réponse, la Directrice de la DIP a loué les contributions faites par tous les États pour assurer la protection des réfugiés, et a souligné le fait que des petits États comme le Liban abritaient un nombre plus important par rapport à sa population. Au sujet de l'égalité entre les sexes, elle a affirmé que cette question ne concerne pas uniquement l'élimination des violences sexuelles et de genre, mais englobe une gamme variée d'activités. En mars 2020, le HCR a publié des outils sur l'égalité entre les sexes afin d'offrir au personnel et aux partenaires du HCR des ressources et des orientations pratiques pour l'atteinte de cet objectif. Réagissant à l'évocation à plusieurs reprises des personnes handicapées, elle a dit au Comité qu'un nouveau poste avait été créé au sein de la DIP pour s'occuper du handicap dans le cadre de l'approche tenant compte des dimensions âge, genre et diversité.

13. Réagissant à une observation sur la régionalisation, la Haut Commissaire Assistante chargée de la protection a fait observer que le HCR avait apprécié sa valeur dans le contexte de la COVID-19. Elle a reconnu la nécessité de compiler les meilleures pratiques pour lutter contre la COVID-19 et a indiqué, à titre d'illustration, que la technologie à distance avait permis de mettre les services de protection et d'éducation à la disposition des personnes nécessiteuses. Concernant le défi lié à l'énergie propre, le HCR s'engagera dans cette initiative par le Conseiller spécial du Haut commissaire sur l'action climatique.

## **B. Réinstallation et voies complémentaires (y compris la mise à jour sur la mise en œuvre de la stratégie triennale de réinstallation)**

14. Présentant le document EC/71/SC/CRP.10, la Directrice de la DIP a parlé des principales étapes franchies pour accroître les solutions dans des pays tiers en faveur des réfugiés, notamment du lancement de la stratégie triennale du HCR sur la réinstallation et les voies complémentaires, ainsi que de la mobilisation des engagements au Forum mondial sur les réfugiés. Pour ce qui est des défis, elle a fait observer que, si les départs pour la réinstallation ont été temporairement suspendus en application des mesures de réduction de la propagation du virus de la COVID-19, le HCR a poursuivi et adapté ses activités de réinstallation, notamment les entretiens virtuels et la préparation des demandes, afin de veiller à ce que les départs puissent reprendre dès que les conditions le permettent. Elle a aussi parlé des efforts déployés en collaboration avec des États et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en vue de renforcer et d'étendre les solutions dans des pays tiers en faveur des réfugiés.

15. Le HCR a été félicité pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie triennale qui est considérée comme jouant un rôle primordial dans un meilleur partage de la charge et des responsabilités au plan international et l'allègement de la pression sur les pays d'accueil. Des préoccupations ont néanmoins été soulevées sur l'écart important qui existe entre les besoins et les places disponibles, et qui continue de se creuser à cause de la COVID-19. Le Comité a déploré le fait que seulement un petit nombre d'engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés pour la réinstallation ont été exécutés, et qu'ils sont loin de répondre aux exigences permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie. Cela étant, les efforts déployés par plusieurs pays pour élargir leurs programmes de réinstallation ont été salués, et d'autres États ont été encouragés à en faire de même.

16. L'annonce faite par le HCR et l'OIM de reprendre le départ pour la réinstallation dès que les conditions le permettent a été saluée. Le HCR a été félicité pour avoir adopté une approche souple et pragmatique afin de maintenir ses activités de réinstallation, malgré la pandémie, et pour avoir compilé et diffusé les bonnes pratiques à l'appui des efforts dirigés par les États. Plusieurs délégations ont parlé des mesures prises pour assurer la continuité de leur processus de réinstallation pendant la pandémie, comme l'introduction de modalités de traitement des dossiers à distance et l'admission des cas d'urgence de réinstallation, et ont

réaffirmé leur disposition à reprendre les activités de réinstallation dès que les conditions le permettent. Les États ont été encouragés à voir dans quelle mesure de telles modalités pouvaient être rationalisées afin de mieux adapter dans l'avenir les systèmes et procédures nationaux d'asile.

17. Si la mise en place du Groupe restreint sur les nouvelles situations prioritaires a été saluée, le Comité a insisté sur le fait que les réfugiés en situation de déplacement prolongé et ceux vivant dans d'autres régions ne devraient pas être des laissés-pour-compte en matière d'accès aux solutions dans des pays tiers. Des préoccupations ont par ailleurs été soulevées sur la tendance inquiétante à privilégier certains réfugiés pour la réinstallation en fonction des critères comme le pays d'origine, le niveau d'études et l'expérience professionnelle. Ainsi, il a été souligné que la réinstallation devrait demeurer un programme humanitaire et basé sur les besoins, sans critères de sélection en fonction des qualifications. En outre, le développement et l'élargissement des voies complémentaires doivent être encouragés, en plus des programmes de réinstallation et non à leur détriment.

18. Pour calmer les inquiétudes relatives au nombre potentiellement faible de réfugiés réinstallés en 2020, la Directrice de la DIP a affirmé que le HCR était encouragé par l'engagement constant des États de réinstallation, et que la souplesse manifestée par plusieurs États lors de la pandémie de la COVID-19 pour accorder aux réfugiés l'accès au marché du travail permet d'espérer que les voies complémentaires pourraient davantage élargir les possibilités de solutions pour les réfugiés dans des pays tiers. Elle a également noté que la pandémie avait obligé à identifier des solutions pour réduire les délais et les coûts de traitement des dossiers. Elle a formé le vœu que de telles bonnes pratiques puissent se poursuivre en respectant les exigences de sécurité lors de leur examen. Répondant à une question au sujet du Groupe restreint sur les situations prioritaires, la Directrice a expliqué qu'il s'agissait d'un groupe dirigé par des États, composé des pays de réinstallation, et que le HCR lui fournissait des conseils techniques sur demande de ses États membres. En outre, ce groupe sert de mécanismes permettant aux États participants de coordonner leurs missions dans les pays, d'explorer les moyens de réduire les coûts de transaction et d'accroître l'efficacité des processus de réinstallation. Concernant le fait que les vols commerciaux sont peu disponibles, la Directrice a indiqué que le HCR et l'OIM seraient en mesure d'aider les pays de réinstallation à explorer la possibilité de vols charter, dès lors que le nombre de départs et les conditions le permettent.

### **C. Mise à jour sur le rapatriement volontaire**

19. La Directrice de la DIP a présenté la mise à jour sur le rapatriement volontaire (EC/71/SC/CRP.11). Elle a noté une diminution de 46 % du nombre de réfugiés volontairement rapatriés en 2019 par rapport à l'année précédente. Elle a souligné le fait que les obstacles au retour volontaire ne peuvent être levés que par la volonté politique et des investissements pour le développement, et non par l'action humanitaire uniquement. Même si les activités de rapatriement volontaire ont été suspendues en raison des restrictions liées à la pandémie, la Directrice a exprimé le vœu de voir cette pause permettre aux États de mettre en place des mesures pour recevoir d'une manière saine leurs ressortissants.

20. Beaucoup de délégations ont souligné le fait que le rapatriement volontaire en sécurité et dans la dignité demeure la solution privilégiée, non seulement par les États, mais également par les réfugiés. Bon nombre se sont faites l'écho des préoccupations exprimées par la Directrice sur la diminution constante des rapatriements volontaires, et plusieurs pays ont parlé des récents mouvements de retour à petite échelle de réfugiés, particulièrement en Afrique, comme étant des exemples encourageants. Bon nombre de ces mouvements ont eu lieu dans le cadre d'un accord tripartite, considéré comme un instrument important permettant de garantir la sécurité et la dignité. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet du fait que des réfugiés retournaient dans leur pays d'origine dans des conditions ne répondant pas aux normes, problème qui pourrait se compliquer davantage avec la réponse à la COVID-19.

21. Des appels ont été lancés à la communauté internationale de soutenir le rapatriement volontaire, en s'attaquant notamment aux causes profondes des déplacements et en créant les conditions favorables au retour, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés. Dans ce contexte, l'importance des plateformes d'appui lancé au Forum mondial sur les réfugiés a été soulignée, plusieurs délégations ayant annoncé leur intention d'adhérer au Groupe restreint sur la stratégie de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR). La nécessité d'opérationnaliser les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés, conformément au quatrième objectif du Pacte mondial sur les réfugiés (visant à favoriser les conditions dans les pays d'origine pour le retour en sécurité et dans la dignité) a également été soulignée.

22. La Directrice a remercié les délégations pour leur appui aux accords tripartites qu'elle a décrits comme étant des moyens constructifs et structurés d'organiser les retours, étant donné qu'ils comportent d'importantes garanties. Dans le même temps, elle a assuré le Comité que le HCR n'empêcherait jamais les réfugiés d'exercer leur droit au retour, même quand l'Organisation n'encourage ni ne facilite les mouvements organisés de rapatriement. Elle a partagé les préoccupations exprimées sur d'éventuels facteurs socio-économiques qui pousseraient les réfugiés dans les pays d'asile à rentrer chez eux, contrairement aux facteurs positifs qui auraient pu les attirer dans leur pays d'origine. Une telle situation peut conduire au refoulement. Répondant à une question sur le retour volontaire, la Directrice a expliqué que, dès lors qu'un réfugié se place une fois de plus sous la protection de son pays d'origine, son statut de réfugié prend fin. S'il doit retourner pour demander l'asile à l'étranger, cette démarche sera considérée comme une nouvelle demande. La Directrice a reconnu la pression qu'une telle situation exerce sur les pays disposant de systèmes individuels de détermination du statut de réfugié, et a noté qu'elle serait plus facile à gérer dans les systèmes de reconnaissance à première vue du statut de réfugié.

#### **D. Autonomie et inclusion**

23. Présentant le document sur l'autonomie et l'inclusion (EC/71/SC/CRP.12), le Directeur de la Division de la résilience et des solutions (DRS) a parlé au Comité des développements intervenus au cours de l'année écoulée. Il a noté que le Pacte mondial sur les réfugiés reconnaît que l'autonomie et l'inclusion dans les services nationaux sont indispensables pour assurer la croissance économique pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Des progrès significatifs ont été réalisés dans ce domaine, mais la COVID-19 menace de remettre en cause les gains obtenus. Bon nombre de réfugiés ayant pu devenir auto-suffisants ont vu leurs revenus subir des perturbations. Au plan économique, les femmes ont été particulièrement affectées par les effets néfastes de la pandémie. On estime que la moitié des filles en âge de poursuivre des études secondaires ne pourront pas retourner à l'école à la rentrée.

24. Des délégations ont loué les progrès accomplis par les pays d'accueil dans l'inclusion des réfugiés dans les plans et programmes nationaux, et ont pris acte des défis liés à la crise de la COVID-19. Les efforts déployés par le HCR pour renforcer l'autonomie et l'inclusion des personnes relevant sa compétence ont été reconnus, tandis que l'intensification des activités d'assistance en espèces aux plus vulnérables a été particulièrement appréciée. Il a été noté que le nouveau « partenariat de perspectives » (une initiative multipays et multipartite lancée par les Pays-Bas) pourrait aussi favoriser l'autonomie des réfugiés et leur inclusion socio-économique, et renforcer les communautés d'accueil. Une délégation a souligné le fait qu'un environnement politique favorable est nécessaire pour que les réfugiés puissent jouir du droit à l'éducation, aux services et à l'emploi. Une fois qu'un tel environnement est en place, les interventions de développement pourraient être encouragées. La crise de la COVID-19 exige une coopération étroite entre les acteurs humanitaires et les acteurs de développement, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et régionales. Il est aussi primordial de s'appuyer sur l'élan suscité par le Forum mondial sur les réfugiés, en mettant un accent particulier sur l'emploi et les moyens d'existence. Le fait de reconnaître les qualifications des réfugiés facilite leur inclusion.

25. Le Directeur a noté qu'au fil des ans, l'inclusion des réfugiés s'est améliorée d'une manière substantielle, en particulier en zones urbaines. Dans certains pays, les réfugiés sont en mesure d'ouvrir des comptes bancaires et d'avoir accès à la microfinance et aux emplois. On trouve beaucoup de bons exemples d'inclusion dans le secteur de la santé. Pour ce qui est de la COVID-19, le Directeur s'est fait l'écho des préoccupations concernant ses graves effets socio-économiques sur les personnes déplacées, et a noté que l'Organisation était en train de travailler avec des partenaires et des communautés pour renverser la tendance. Étant donné que les pays abritant d'importantes populations de réfugiés font actuellement face à de graves défis, les arrangements pour la solidarité et le partage de la charge, prévus dans le Pacte mondial sur les réfugiés, sont plus que jamais indispensables. Les partenariats avec les acteurs financiers et du développement, comme la Banque mondiale, sont essentiels à cet égard. Le Directeur a loué les efforts déployés par les États pour inclure les enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux. Il a indiqué que le HCR était en train de réunir les meilleures pratiques devant être partagées avec les parties prenantes.

### **E. Exposé sur la/les conclusion(s) du Comité exécutif**

26. La Rapporteuse du Comité exécutif a parlé au Comité des progrès réalisés dans le processus de conclusions sur la protection internationale. Elle a indiqué que le plan de travail pluriannuel de 2015 avait été suivi, et que trois des quatre thèmes proposés avaient abouti à une conclusion sur la protection internationale. Elle a parlé au Comité de ses consultations avec les États membres sur l'adoption d'un nouveau plan de travail et de la possibilité de négocier une conclusion sur l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. Étant donné que le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection de cette année portera sur les défis de protection dans le contexte de pandémies, les États ont souligné le fait qu'il s'agirait d'une occasion pour le Comité exécutif d'entendre pour la première fois divers points de vue relatifs aux implications sur la protection et la résilience. Ils ont aussi convenu de la nécessité de disposer d'un programme de travail. La Rapporteuse a donc proposé de commencer à travailler en 2020 sur un programme de travail pluriannuel pour 2021-2022, y compris le thème de la protection internationale dans le contexte d'urgences de santé publique.

27. La Rapporteuse a été félicitée pour ces consultations inclusives. Plusieurs délégations ont affirmé qu'une conclusion relative à la pandémie vient à point nommé. Elles ont reconnu la nécessité de s'appuyer sur le Dialogue du Haut Commissaire pour commencer à négocier une conclusion sur le thème. Beaucoup de délégations ont parlé de l'utilité de disposer d'un programme de travail pluriannuel, et ont manifesté leur appui à la proposition de la Rapporteuse. Une délégation a noté que les conclusions antérieures mettaient plus d'accent sur la protection, au détriment des solutions, et a souligné la nécessité d'établir un équilibre entre les thèmes liés à la protection et ceux liés aux solutions dans le plan de travail, conformément au mandat du HCR.

28. Le Président a conclu que le Comité soutient la proposition de la Rapporteuse de travailler cette année sur un plan de travail pluriannuel, avec des thèmes éventuels pour 2021-2022. Parmi ceux-ci, il y a la protection internationale lors d'une urgence de santé publique, thème dont les États ont affirmé qu'il pourrait être retenu pour 2021.

## **IV. Politique de programme/protection**

29. La Haut Commissaire Adjointe a fait des observations liminaires sur ce point de l'ordre du jour et la suite, en parlant de la réponse du HCR à la pandémie de la COVID-19, et en énonçant les mesures prises pour atténuer son impact sur les personnes relevant de sa compétence. Le HCR a reçu des engagements évalués à 270 millions de dollars E.-U. sur les 745 millions sollicités dans le cadre du Plan mondial de réponse humanitaire à la COVID-19 (GHRP). Les financements non affectés lui ont permis de répondre rapidement et d'allouer des fonds aux opérations qui en avaient le plus besoin. Elle a dit qu'une analyse

détaillée des effets éventuels à long terme de la pandémie de la COVID-19 avait été effectuée, et a décrit quelques-uns des facteurs de nature à remettre en cause la capacité du HCR à assurer la protection et l'assistance et à trouver des solutions. Sur la base de cette analyse, l'Organisation a commencé à prendre des mesures dans plusieurs domaines en vue d'atténuer les risques potentiels. Elle a notamment accru les investissements dans les interventions en espèces, renforcé les partenariats et adapté ses méthodes de travail.

30. Parlant au Comité des efforts de réforme, la Haut Commissaire Adjointe a donné un aperçu du travail du HCR en tant que coprésident du Groupe des résultats stratégiques pour les innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies sur le développement durable, et a présenté une mise à jour sur le processus de décentralisation et de régionalisation. Les retours provenant des Représentants du HCR confirment que le repositionnement des Bureaux régionaux, malgré le fait qu'il est encore aux premières étapes de mise en œuvre, est intervenu à point nommé, surtout eu égard à la pandémie, et a contribué à renforcer l'appui aux opérations. Décrivant les prochaines étapes du processus, elle a indiqué qu'une série de consultations internes sur le réaligement du Siège ont été effectuées, afin d'éclairer la feuille de route pour la transformation au cours des prochains mois et de guider la planification annuelle et l'allocation des ressources pour 2021. Elle a conclu avec une note sur la situation financière, et a souligné l'impact de la crise de la COVID-19 et des nouvelles situations d'urgence de 2020 sur la disponibilité des ressources pour les programmes en cours du HCR.

## A. Rapport sur les priorités stratégiques globales du HCR

31. Présentant le rapport sur les priorités stratégiques globales (EC/71/SC/CRP.13), la Directrice de la Division de la planification stratégique et des résultats (DSPR) a parlé des progrès réalisés par le HCR sur les priorités stratégiques globales de 2018-2019 au cours de la seconde année de l'exercice biennal. Elle a parlé des résultats obtenus dans un certain nombre de domaines, et a souligné le fait que les progrès en matière de priorités stratégiques globales n'étaient pas linéaires, et que les gains obtenus auraient besoin d'investissements soutenus pour être maintenus. Elle a par ailleurs noté que l'insuffisance de financements a amené les opérations à redéfinir les priorités en matière de ressources afin de satisfaire les besoins urgents et accrus. Dans certains cas, cette situation a amené certaines activités à rester non financées ou insuffisamment financées.

32. Le HCR a été félicité pour les progrès réalisés, tant en matière de priorités stratégiques globales opérationnelles ainsi que d'appui et de gestion, que pour ses engagements dans le cadre du « *Grand Bargain* ». Parmi ces engagements, il y a le recours accru à l'assistance en espèces, en particulier dans la réponse à la COVID-19. On espère que l'introduction du nouveau système de gestion axée sur les résultats permettra de mieux appréhender et de montrer les résultats et l'impact des programmes du HCR. Les liens existants entre les priorités stratégiques globales, les Orientations stratégiques (2017-2021) et les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés ont été appréciés. Les progrès réalisés dans le processus de décentralisation et de régionalisation ont été salués, et il a été demandé au HCR de faire une mise à jour sur son impact, concernant notamment les économies de coûts. Le Comité a également loué les efforts déployés pour améliorer l'enregistrement et la gestion des données, avec notamment la mise en place du Centre commun des données avec la Banque mondiale. Il s'est réjoui de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies sur l'inclusion du handicap et a encouragé le HCR à faire des mises à jour sur d'autres efforts effectués dans ce domaine.

33. Des délégations ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'insuffisance des progrès en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et de genre, ainsi que de la participation des femmes dans les structures de leadership et de gestion. Le HCR a été encouragé à accorder la priorité à ces questions, en particulier dans le contexte de la COVID-19. Une délégation a affirmé que le rapport sur les priorités stratégiques globales ne permettait pas d'effectuer une analyse des tendances, étant donné que les données fondamentales n'étaient pas disponibles, et que ce rapport permettait surtout d'apprécier le

rendement et non l'impact. Une autre délégation a exprimé ses préoccupations sur les défis persistants consistant à accroître les possibilités de solutions durables, et a encouragé le HCR à poursuivre ses efforts en vue de permettre un retour et une réintégration durables en sécurité et dans la dignité, dès que les conditions le permettent. Il a par ailleurs été demandé à l'Organisation de collaborer avec d'autres parties prenantes pour suivre de manière cohérente l'utilisation des contributions financières souples, fournies dans le cadre du GHRP pour lutter contre la COVID, et en établir des rapports.

34. Répondant à une question sur la possibilité d'une stratégie efficace pour mettre fin à la détention, la Directrice a affirmé que le HCR n'entendait pas publier une nouvelle stratégie pour le moment. Elle a toutefois affirmé que la promotion d'alternatives à la détention demeurait une priorité pour l'Organisation, et que celle-ci continuera à soutenir les États dans la mise en œuvre de ces alternatives, notamment en leur répercutant les bonnes pratiques observées par les pays pilotes dans le cadre du travail du Réseau des Nations Unies sur la migration. Répondant aux préoccupations concernant la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre, elle a assuré le Comité que cette question est l'une des principales priorités du HCR, et que d'importants progrès ont été réalisés dans le renforcement des programmes y relatifs, notamment par le déploiement d'experts et l'intensification de la formation. Elle a reconnu qu'il y avait un défi inhérent à l'évaluation de l'impact des programmes de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et de genre, étant donné que l'augmentation ou la diminution du nombre de cas ne donne pas une indication claire de l'impact d'un programme. Néanmoins, le cadre de suivi pour le travail du HCR concernant la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et de genre a été intégré dans le nouveau Cadre de gestion axée sur les résultats devant permettre de relever les défis liés à l'évaluation de l'impact. En réponse à une question sur les leçons apprises de la lutte contre la COVID-19, la Directrice a parlé de trois principaux domaines : i) un plus grand plaidoyer et un engagement accru avec les États sur l'impact de la pandémie sur les personnes relevant de la compétence du HCR ; ii) l'utilisation de nouvelles méthodes pour suivre l'impact, y compris les mécanismes à distance comme les centres d'appels, les enquêtes par téléphone et les réseaux sociaux ; et iii) l'application de nouvelles modalités pour les activités de protection, y compris l'utilisation de moyens numériques pour l'enregistrement et les entretiens pour l'asile. Elle a ajouté que les leçons apprises sont en train d'être examinées afin de déterminer la manière de continuer.

## **B. Exposé sur les efforts de coordination déployés par le HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés**

35. Le Directeur de la Division de la résilience et des solutions a présenté un exposé sur les efforts de coordination déployés par le HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance de réfugiés, conformément à la résolution 72/150 de l'Assemblée générale, attirant l'attention sur le récent [rapport d'étape](#) publié sur le site Internet du HCR.

36. Le Comité a loué le partenariat qui existe entre le HCR et la Banque mondiale, et a reconnu la complexité des efforts visant à mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés. Si beaucoup de délégations ont souligné l'importance de mesurer les coûts socio-économiques pour les communautés d'accueil, d'autres ont fait valoir que les gains éventuels, qu'ils soient économiques ou autres, ne devraient pas être négligés, et qu'une approche plus nuancée devait être adoptée à cet égard. Une délégation a lancé un appel pour que le processus soit aligné sur les initiatives régionales et nationales. Une autre a relevé l'importance d'une « approche unique pour les réfugiés », y compris ceux qui ne sont pas enregistrés. Un appel a également été lancé pour exhorter les États membres à s'en tenir au caractère technique de l'opération et à éviter de la politiser.

37. Le Directeur a remercié les délégations pour leur appui, et a indiqué que le HCR entendait maintenir l'élan créé par les trois ateliers techniques ayant eu lieu. Il a été d'accord sur la nécessité d'une analyse des coûts plus détaillée, plus nuancée et axée sur des preuves,

ainsi que de plus amples informations sur le surplus de coûts dans les secteurs de la santé et de l'éducation, provoqué par la pandémie de la COVID-19. D'autres ateliers, notamment avec le Centre commun de données sur le déplacement forcé, pourrait faciliter le processus. Il a affirmé que plusieurs études sur l'impact de la COVID-19 étaient déjà en cours.

## **V. Activités régionales et programmes globaux : Exposé sur le déplacement interne**

38. La Conseillère principale sur le déplacement interne a présenté un exposé pour donner un aperçu des progrès réalisés en vue d'atteindre les quatre principaux objectifs énoncés dans l'Initiative du HCR sur le déplacement interne 2020-2021. Comme bonnes pratiques, elle a parlé de l'augmentation du nombre d'opérations pour les déplacés internes qui utilisent actuellement les espèces, avec 15 millions de dollars E.-U. utilisés au cours des trois derniers mois. Avec la COVID-19, les espèces se sont révélées efficaces, en ce qu'elles permettent aux bénéficiaires de choisir et de se responsabiliser. Pour ce qui est de la visibilité et du plaidoyer, elle a parlé des améliorations au niveau des engagements du HCR en matière de leadership pour la coordination interinstitutions et a souligné l'importance d'inclure les déplacés internes dans les plans nationaux de réponse, y compris la réponse à la COVID-19. Sur la nécessité de mieux éclairer les stratégies de mobilisation des ressources et leur allocation équitable, elle a parlé des efforts visant à améliorer le lien entre l'analyse et le cadre révisé de suivi des résultats du HCR. Elle a fait observer que les besoins non satisfaits pour 2020 au pilier IV, concernant les déplacés internes, étaient évalués à environ 700 millions de dollars E.-U. (ce qui représente un déficit de 54 %). Concernant les neuf opérations visées par l'initiative pour les déplacés internes, la Conseillère principale a reconnu l'importance de la coopération avec les partenaires du développement pour trouver des solutions, et a relevé un certain nombre d'initiatives mises en œuvre sur le terrain pour renforcer la résilience et trouver des solutions, notamment en Éthiopie et en Somalie.

39. Le Comité a salué l'initiative du HCR sur le déplacement interne, notamment les quatre principaux objectifs et les neuf opérations cibles. Le HCR a été exhorté à privilégier le renforcement des capacités nationales en vue d'établir efficacement un lien entre l'assistance humanitaire et les objectifs de développement durable, afin de trouver des solutions durables grâce à ce lien entre l'action humanitaire et l'action pour le développement. L'initiative est considérée comme essentielle pour créer la visibilité nécessaire à la situation des déplacés internes. Toutefois, on constate que les besoins semblent augmenter de manière exponentielle en raison des violences et des conflits, d'une part, et des changements climatiques, d'autre part. Les délégations ont souhaité voir une amélioration au niveau de la protection et de l'assistance des déplacés internes et ont encouragé le HCR à rendre compte des progrès réalisés d'une manière transparente et prévisible. Le Comité s'est dit préoccupé par le déficit financier de 54 % observé au niveau des projets pour les déplacés internes, dans le cadre du pilier IV, et des appels ont été lancés en faveur d'un accroissement de l'appui financier. Le HCR a été félicité pour ses efforts visant à régler la situation des déplacés internes dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19, notamment dans le cadre du Groupe mondial chargé de la protection.

40. Les délégations ont salué l'accent mis sur la collecte et l'analyse des données, notamment grâce au Centre commun des données du HCR et de la Banque mondiale sur le déplacement forcé. Le fait que l'Initiative se focalise sur le leadership interinstitutions a également été apprécié, étant donné qu'une certaine cohérence est ainsi apportée à l'ensemble de la réponse afin de régler le problème de déplacement interne, en respectant les mandats et les responsabilités des groupes sectoriels.

41. La contribution du HCR au Groupe de haut niveau sur le déplacement interne ainsi que les activités de ce Groupe ont été beaucoup appréciées. Les délégations souhaitent que le Groupe émette des recommandations concrètes en vue d'améliorer la protection et les solutions pour les déplacés internes, notamment par l'amélioration des régimes et cadres juridiques pour cette population et la promotion de leur inclusion socio-économique. Le

Comité a largement manifesté son appui pour la prorogation du mandat du Groupe de haut niveau et des fonds supplémentaires en vue d'assurer le niveau requis de consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les déplacés internes.

42. Réagissant à une demande de mise à jour sur l'exécution de l'initiative, la Conseillère principale a renvoyé les délégations à la première mise à jour trimestrielle disponible sur *Global Focus*. Répercutant les appels lancés en faveur de l'accroissement de l'appui à l'Afrique, notamment pour l'intégration en droit interne de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), la Conseillère principale a parlé de cinq opérations cibles basées dans cette zone géographique uniquement. Elle a néanmoins rappelé que les interventions du HCR couvrent plus de 33 opérations-pays pour les déplacés internes. Répondant aux appels lancés pour que les solutions demeurent au centre de la réponse, elle a fait savoir que cette priorité était l'une des principales raisons pour lesquelles le HCR était engagé dans le Groupe de haut niveau. Elle a par ailleurs insisté sur le fait qu'il était important que les solutions soient envisagées dans tous les aspects du déplacement, que ce soit en matière de prévention ou de résilience. Sur les observations concernant les données, elle a insisté sur la nécessité de collecter davantage d'informations, notamment grâce à la collaboration avec divers organismes de collecte de données. En réponse à des questions sur l'impact de la COVID-19 sur la distribution des espèces, la Conseillère principale s'est dite satisfaite des résultats à ce jour, en particulier eu égard au court délai imparti pour l'évaluation. Elle a parlé des difficultés rencontrées dans la région du Sahel en raison des problèmes de mobilité ayant remis en cause la capacité du HCR à étendre l'utilisation des espèces.

## **VI. Budgets-programmes et financement**

### **A. Actualisation des budgets et du financement (2019, 2020-2021)**

43. La Directrice de la Division de la planification stratégique et des résultats (DSPR) a présenté l'actualisation des budgets et du financement (2019, 2020-2021) (EC/71/SC/CRP.14). Elle a indiqué que tous les chiffres du rapport étaient ceux arrêtés à la date du 31 mai 2020. Le Budget-programme annuel final de 2019 s'élève à 8,6 milliards de dollars E.-U., tandis qu'environ 4,2 milliards de dollars E.-U. de contributions ont été reçus, ce qui donne un déficit financier de 44 %, légèrement supérieur à celui de l'année précédente, montrant ainsi que les besoins continuent d'augmenter plus rapidement que les revenus. Elle a fait observer qu'en 2019, le HCR avait enregistré le niveau le plus élevé de dépenses à ce jour, ce qui prouve la capacité de l'Organisation à accroître le taux d'exécution dès qu'elle reçoit plus de fonds. En juin, c'est-à-dire après la date butoir pour les données utilisées dans ce rapport, deux budgets supplémentaires ont porté le budget annuel de 2020 à 9,1 milliards de dollars E.-U. Ils seront présentés dans la prochaine mise à jour à la 79<sup>e</sup> réunion du Comité permanent en septembre. Le budget de 2021 est resté à 8,6 milliards de dollars E.-U., tel qu'approuvé par le Comité exécutif à sa soixante-dixième session.

44. La Directrice de la Division des relations extérieures (DER) a donné un aperçu de revenus reçus en 2019. Elle a noté qu'une grande partie des contributions avait été reçue en début d'année, et a affirmé qu'il est important que les contributions soient reçues en temps voulu afin de permettre à l'Organisation de « rester pour servir ». La Directrice a remercié les donateurs pour leur générosité, en particulier ceux ayant fourni des financements non affectés qui sont essentiels pour la gestion des opérations du HCR. Elle a dit que les fonds actuellement disponibles pour 2020 pourraient couvrir 33 % des besoins. La Directrice a informé le Comité de l'augmentation des contributions du secteur privé de 40 millions de dollars E.-U., surtout pour la réponse à la COVID-19.

45. Le Comité s'est dit préoccupé par le déficit financier de 44 % en 2019, et a félicité le HCR pour ses efforts visant à diversifier sa base de donateurs. Les investissements réalisés dans la collecte de fonds dans le secteur privé ont été relevés à cet égard. L'augmentation

des dépenses des opérations du HCR sur le terrain en 2019 a été saluée. L'Organisation a été encouragée à renforcer la planification pluriannuelle et à amener ses partenaires à adopter le financement pluriannuel. Le Comité a voulu en savoir plus sur la manière dont les fonds sont alloués et sur l'établissement des priorités concernant les activités et les bénéficiaires. Il a aussi été demandé au HCR de fournir de plus amples informations sur les économies de coûts et la redéfinition des priorités, notamment eu égard à la régionalisation et à la COVID-19. Une délégation a annoncé son intention d'accroître sa contribution afin d'éviter que les fonds destinés aux programmes existants soient déviés vers la réponse à la COVID-19. Elle a encouragé les autres délégations à en faire de même. D'autres délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet de l'impact à long terme de la crise de la COVID-19, y compris sur la situation financière du HCR, et ont demandé à savoir quelle était sa stratégie à long terme pour atténuer de tels risques. Bon nombre de délégations ont reconnu l'importance des financements souples et apportés en temps voulu, notamment pour la réponse à la COVID-19.

46. La Directrice de la DSPR a remercié les délégations pour leur appui, et a expliqué le processus dynamique d'allocation des ressources et d'établissement des priorités, qui tient compte de l'évaluation des besoins, de la survenue de nouveaux besoins, de la vulnérabilité, et aussi de l'affectation des fonds qui se poursuit pendant l'année. Concernant les économies de coûts, elle a noté que l'engagement du HCR à « rester pour servir » signifie qu'on ne s'attend à aucun montant important de solde non utilisé, pouvant être réaffecté, et que certaines activités existantes (en particulier dans le domaine de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de la protection) ont été intensifiées. Pour ce qui est des économies liées à la régionalisation et au réalignement du Siège, elle a dit qu'il était trop tôt pour en parler, étant donné que 2020 est une année de transition. L'objectif visé demeure que la transformation n'ait pas d'incidence au niveau des coûts. La Directrice de la DER a donné un aperçu de la diversification de la base de donateurs et a parlé des partenariats renforcés avec les coordonnateurs résidents-coordonnateurs de l'action humanitaire au niveau des pays en vue d'assurer l'inclusion des personnes prises en charge et des populations hôtes dans leur travail de réponse à la COVID-19. Elle a également renvoyé les délégués au rapport intitulé « *UNHCR's report on flexible funding in 2019* » (Rapport du HCR sur les financements souples en 2009), et a proposé le regroupement des partenaires pour soutenir ce type de financement.

47. Le projet de décision sur les budgets et le financement pour 2019 et 2020-2021 a été adopté.

## **B. Rapport global de 2019**

48. La Directrice de la DER a présenté le Rapport global sur les activités du HCR en 2019. Elle a parlé des principales réalisations et des principaux défis auxquels le HCR fait face pour assurer la protection et l'assistance des dizaines de millions de réfugiés, de demandeurs d'asile, de personnes retournées, de déplacés internes et d'apatrides. Elle a parlé des contributions des pays d'accueil, des donateurs et d'autres partenaires, ainsi que des efforts déployés pour fournir l'assistance vitale, préserver les droits fondamentaux et assurer un avenir meilleur aux personnes prises en charge.

49. Le Comité a apprécié le rapport détaillé du HCR sur ses programmes et ses activités. Les délégations ont souligné l'importance de ce rapport, en ce qu'il montre les réalisations et les résultats obtenus au cours de l'année. Elles ont affirmé qu'il constitue un outil précieux de plaidoyer. L'analyse en profondeur qui y est effectuée a été appréciée, ainsi que les principaux résultats par région, même s'il a été proposé d'y inclure l'objectif initial pour qu'on ait un élément de comparaison. Il a été demandé au HCR d'établir plus de rapports sur l'impact mesurable de la protection et de l'assistance ainsi que sur le montant du budget alloué aux partenaires par région. Les efforts de réforme de l'Organisation ont été salués, notamment la régionalisation, la gestion des risques et les mesures prises pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels, entre autres. Les États ont souligné l'utilité des données fournies dans le rapport ainsi que des informations détaillées sur le financement. Ils ont

cependant exprimé leurs inquiétudes au sujet de l'insuffisance chronique des financements pour certains programmes indiqués dans le rapport.

50. La Directrice a remercié le Comité et a affirmé avoir pris bonne note des suggestions faites pour le prochain Rapport global. Concernant la question d'une délégation sur les nouvelles tendances liées à la COVID-19, elle a affirmé que les effets économiques néfastes de la pandémie sur les États affecteraient le financement de l'action humanitaire l'année prochaine.

## **VII. Gouvernance**

51. Le Président a rappelé au Comité que la déclaration liminaire du Haut Commissaire à la soixante-dixième session plénière du Comité exécutif, en octobre, servira de base pour le débat général. Les délégations ont été invitées à proposer des sujets à inclure dans la déclaration du Haut Commissaire. Les propositions pourront aussi être envoyées par la suite au Secrétariat.

52. Il a été proposé que le Haut Commissaire donne son point de vue sur l'importance de la santé mentale et de la prise en charge psychosociale des personnes relevant de la compétence du HCR. En outre, le Haut Commissaire pourrait parler de la « localisation », en particulier des efforts déployés par le HCR pour accroître les financements aux organisations locales, mettre au point des partenariats équitables et faire participer les populations affectées à la planification et à la mise en œuvre à différents niveaux.

## **VIII. Questions diverses**

53. Le Président a informé le Comité que son approbation avait été sollicitée pour ajouter un point au programme de travail de 2020 concernant la 79<sup>e</sup> réunion du Comité permanent du mois de septembre. Il sera demandé au Comité d'examiner un point supplémentaire relatif au nouveau système de planification, de budgétisation et de contrôle du HCR, sous la rubrique Budget-programmes et financement, avec un document de séance et un projet de décision sur la révision proposée du Règlement de gestion du HCR. Le Comité a donné son accord et le Président a indiqué que le programme de travail du Comité permanent allait par conséquent être révisé sous la cote EC/71/SC/CRP.2/Rev.1.

54. Conformément à la pratique consistant à adopter les rapports des réunions du Comité permanent par voie électronique, la Présidente a annoncé que le rapport de la soixante-dix-huitième réunion sera préparé par le Secrétariat et distribué pour observations d'ici le 24 juillet 2020. Après une période d'examen de deux semaines, les observations ou corrections éventuelles des États membres sur leurs interventions seront incorporées, comme il se doit, et le rapport sera par la suite redistribué et considéré comme adopté.

## Annexe

### Décision sur les budgets et le financement pour 2019 et 2020-2021

*Le Comité permanent,*

*Rappelant* les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme lors de ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions (A/AC.96/1176, par. 14 et A/AC.96/1187, par. 13), et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la soixante-dix-septième réunion du Comité permanent en mars 2020,

*Réaffirmant* l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

*Rappelle* que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-huitième session, la version initiale des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR, s'élevant à 7 508,4 millions de dollars E.-U. et 7 352,3 millions de dollars E.-U. pour 2018 et 2019 respectivement ;

*Rappelle* que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-neuvième session, la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR (révisé), s'élevant à 8 275,3 millions de dollars E.-U. et 8 591,1 millions de dollars E.-U. pour 2018 et 2019 respectivement ;

*Prend acte* de l'augmentation du budget annuel de 2019 du HCR, dont le total définitif s'élève à 8 635,9 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget révisé de 8 591,1 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires finaux de 107,4 millions de dollars E.-U., et une réduction budgétaire de 62,6 millions de dollars E.-U. ;

*Prend note* des performances financières et budgétaires en 2019 ;

*Rappelle* qu'à sa soixante-dixième session en octobre 2019, le Comité exécutif avait approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR, s'élevant à 8 667,7 millions de dollars E.-U. et à 8 615,8 millions de dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement (A/AC.96/1198, par. 13 c) ;

*Prend note* des budgets annuels du HCR pour 2020 et 2021 au 30 avril 2020, qui sont restés inchangés par rapport aux montants initialement approuvés par le Comité exécutif ;

*Considère* qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2020, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

*Exhorte* les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2020.